

# ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » arrêté au 31 Décembre 2013.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :***

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### ***Etendue de l'audit :***

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2013, de la société « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » :

**1** - La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 44,26 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2** -Au cours de l'exercice 2013 l'actif de la société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31 Décembre 2013.

Tunis, le 28 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**P/ CMC – DFK International  
Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
Arrêté au 31/12/2013

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>		<b>87 260</b>	<b>92 241</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	87 260	92 241
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	-	-
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>69 291</b>	<b>70 098</b>
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités	4-3	69 291	70 098
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>156 552</b>	<b>162 339</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-7	1 257	929
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-8	29	29
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 286</b>	<b>958</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	4-5	<b>154 019</b>	<b>160 079</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 247</b>	<b>1 301</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-6	14	-
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-6	1 233	1 301
<b>ACTIF NET</b>		<b>155 266</b>	<b>161 381</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>156 552</b>	<b>162 339</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
*arrêté au 31/12/2013*  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	Notes	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 19/08/2011 au 31/12/2012
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		<b>6 604</b>	<b>5 803</b>
a - Dividendes	4-2	6 604	5 803
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2	-	-
c-Revenus des autres valeurs	4-2	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-4	<b>40</b>	<b>172</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 644</b>	<b>5 974</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-9	<b>5 071</b>	<b>4 258</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 573</b>	<b>1 716</b>
<b><u>PR 3-Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-10	340	433
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 233</b>	<b>1 283</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	18
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 233</b>	<b>1 301</b>
<b><u>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</u></b> <b>( annulation )</b>		-	-18
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-7 118	-31
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 140	10 329
* Frais de négociation		-83	-193
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-4 827</b>	<b>11 387</b>

<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>Arrêté au 31/12/2013</b>		
<b>(Unité : en Dinars Tunisiens )</b>		
	<b>Période du</b>	<b>Période du</b>
	<b>01/01/2013 au</b>	<b>19/08/2011 au</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	1 233	1 283
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-7 118	-31
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	1 140	10 329
d-Frais de négociation de titres	-83	-193
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-1 287</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	-	49 993
- Capital	-	49 700
- Régularisation des sommes non distribuables	-	275
- Régularisation des sommes distribuables	-	18
- Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>- Droit de sortie</b>		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 6 115</b>	<b>61 381</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
<b>a-En début de l'exercice</b>	<b>161 381</b>	<b>100 000</b>
<b>b-En fin de l'exercice</b>	<b>155 266</b>	<b>161 381</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
<b>a-En début de l'exercice</b>	<b>14 970</b>	<b>10 000</b>
<b>b-En fin de l'exercice</b>	<b>14 970</b>	<b>14 970</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,372</b>	<b>10,780</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,086</b>	<b>-</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2,99%</b>	<b>7,80%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2013**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

#### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 87 260 DT contre 92 241 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>94 409</b>	<b>92 272</b>
- Actions et droits rattachés	87149	85 529
- Titres OPCVM	7 260	6 743
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>-7149</b>	<b>-31</b>
- Actions et droits rattachés	-7179	-51
- Titres OPCVM	30	20
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b><i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>87 260</b>	<b>92 241</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>92 272</b>	<b>-</b>	<b>- 31</b>	<b>92 241</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	18 616			18 616	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	75 681			75 681	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	-16 996			-16 996	856
Annuités et cession des obligations des sociétés					
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	-75 164			-75 164	284
<b>Variation des Plus ou moins values</b>					
			-7118	-7118	
<b>Variation des intérêts courus</b>					
		-		-	
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>94 409</b>	<b>-</b>	<b>- 7 149</b>	<b>87 260</b>	<b>1 140</b>

#### **4-2 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 604 DT pour l'année 2013 contre 5 803 DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012
Revenus des actions	3 873	1 177
Revenus des OPCVM	2 731	4 626
<b>Totaux</b>	<b>6 604</b>	<b>5 803</b>



#### **4-3 –Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 69 291 DT contre 70 098 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoir en banque	75 000	1 758
- Sommes à l'encaissement	-60	116 811
- Sommes à régler	-5 655	-48 477
- Ecart sur intérêts courus /compte courant	6	6
<b>Total</b>	<b>69 291</b>	<b>70 098</b>

#### **4-4 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 40 DT pour l'année 2013 contre 172 DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012</b>
Intérêts/ compte courant	40	172
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>172</b>

#### **4-5 - Capital social**

##### **- Capital au 31/12/2012**

- Montant	160 079
- Nombre de titres	14 970
- Nombre de porteurs de parts	4

##### **Souscriptions réalisées**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts	-

##### **Rachats effectués**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-

**Autres effets s/capital**

- Variation des plus et moins values potentielles -7 118

- Plus values réalisées sur cession de titres 1 140

- Frais de négociation -83

**- Capital au 31/12/2013**

- Montant 154 019

- Nombre de titres 14 970

- Nombre de porteurs de parts 4

**4-6 - Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	1 233	1 301
Sommes distribuables des exercices antérieurs	14	-
<b>Total</b>	<b>1 247</b>	<b>1 301</b>

**4-7 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 1 257 DT au 31/12/2013 contre 929 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	1 057	725
Dépositaire	100	102
Distributeur	100	102
<b>Total</b>	<b>1 257</b>	<b>929</b>

#### **4-8- Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2013 par rapport à l'exercice précédent et qui s'élève à 29 DT, se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- CMF à payer	14	14
- Etat- Impôt à payer	15	15
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

#### **4-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 5 071 DT pour l'année 2013 contre 4 258 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au</b>	
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire	4 267	3 320
Rémunération du dépositaire	402	469
Rémunération du distributeur	402	469
<b>Total</b>	<b>5 071</b>	<b>4 258</b>

#### **4-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 340 DT pour l'année 2013 contre 433 DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 19/08/2011 au</b>	
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Redevance CMF	161	188
Impôts et Taxes	126	139
Autres Frais et Frais Bancaires	53	106
<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>433</b>

## 5. Autres informations

### 5-1 Données par parts :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,444	0,399
Charges de gestion des placements	0,339	0,284
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,105</b>	<b>0,115</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	0,023	0,029
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,082</b>	<b>0,086</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,082</b>	<b>0,087</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-0,475	-0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,076	0,690
Frais de négociation	-0,006	-0,013
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,322</b>	<b>0,761</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,018
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,693</b>
Distribution de dividendes	0,086	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,372</b>	<b>10,780</b>

### 5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>160 724,448</b>	<b>162 315,206</b>
Total charges / actif net moyen	3,37%	2,89%
charges de gestion des placements / actif net moyen	3,16%	2,62%
autres charges / actif net moyen	0,21%	0,27%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,77%	0,80%

### **5-3 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2013 s'élève à 4 267 DT TTC.

### **5-4 Rémunération du dépositaire :**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2013 s'élève à 402 DT TTC.

### **5-5 Rémunération du Commercial :**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le commercial perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank » au 31/12/2013 s'élève à 402 DT TTC.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/12/2013

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2013	%Actif	%Capital Emis
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>87 148,867</b>	<b>79 970,161</b>	<b>51,082%</b>	
ADWYA	400	3 356,000	2 774,400	1,772%	0,00%
AIR LIQUIDE	10	3 076,645	2 699,800	1,725%	0,00%
ARTES	600	4 942,720	3 868,800	2,471%	0,05%
ASSAD	550	4 730,000	3 834,050	2,449%	0,00%
ATTIJARI BANK	750	11 537,500	12 186,000	7,784%	0,00%
ATTIJARI LEASING	50	2 000,000	1 249,500	0,798%	0,00%
ESSOUKNA AA	900	5 824,433	7 445,700	4,756%	0,00%
MONOPRIX	280	7 613,200	6 573,560	4,199%	0,01%
POULINA GH	1 900	13 630,660	9 891,400	6,318%	0,05%
SFBT	647	7 956,858	8 600,571	5,494%	0,00%
SITS	1 000	3 500,000	2 406,000	1,537%	0,00%
SPDIT	1 160	8 088,825	8 987,680	5,741%	0,00%
T. LEASING	117	2 936,071	2 457,000	1,569%	0,00%
TUNIS RE	500	5 320,000	4 546,000	2,904%	0,00%
UIB	150	2 132,500	2 025,600	1,294%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	10	279,695	249,100	0,159%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	10	223,760	175,000	0,112%	0,00%
<b>OPCVM</b>		<b>7 260,436</b>	<b>7 290,209</b>	<b>4,657%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	71	7 260,436	7 290,209	4,657%	<b>0,006%</b>
<b>Total Général</b>		<b>94 409,303</b>	<b>87 260,370</b>	<b>55,739%</b>	